



FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE, SECTEUR PETITE ENFANCE

# DÉGRADATION DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL, ÇA CONTINUE !

**NOS DIPLÔMES N'ONT PLUS DE VALEUR, POUR AUTANT LES FORMATIONS NE SONT PAS GRATUITES !**

**L'ancien gouvernement s'est attaqué à la pénurie de professionnels en permettant de recruter des personnes en situation d'accompagnement dans l'emploi, sans diplômes ni qualifications pour travailler au sein des crèches. Le Protocole « insertion dans l'emploi/petite enfance 2022-2023 » est entré en vigueur et la publication de l'arrêté pour sa mise en œuvre est imminente.**

Ces personnes recrutées travailleront auprès des enfants sans formation spécifique : « *Le professionnel peut être pris en compte pour le calcul des effectifs [...] à compter de la deuxième semaine d'arrivée en poste après au moins 35 heures d'intégration* », « *Le professionnel exerce son activité auprès de l'équipe pluridisciplinaire et il ne peut encadrer seul des enfants avant la période des 120 premières heures effectives dans l'établissement* ».

**Économiser sur l'embauche d'agents diplômés va inexorablement dégrader le service public de la petite enfance !**

Monsieur le Secrétaire d'État à la Famille, pensait-il, qu'un agent qui a passé 120 heures, soit moins de 4 semaines, auprès des enfants aura acquis suffisamment de connaissances et développé suffisamment de compétences pour accueillir, accompagner, observer en toute sécurité affective et physique, les enfants dont il aura la charge ?

Le constat est sans appel, une fois de plus l'ancien exécutif nous a méprisé en balayant d'un revers de main, par cet arrêté à venir, nos diplômes et qualifications.

**La fédération CGT des Services publics est intransigeante sur le fait que, « remédier à court terme à la pénurie de professionnels » ne doit pas engendrer une dégradation de la qualité d'accueil des enfants ou être synonyme d'une mise en danger de ces derniers et des agents qui en ont la charge.**

**Pour rendre les métiers de la Petite Enfance attractifs, la CGT exige :**

- La revalorisation immédiate des salaires et des carrières ;
- La reconnaissance de la pénibilité du travail dans le secteur de la Petite Enfance ;
- L'amélioration des conditions de travail des agent.es ;
- Une catégorie B pour les auxiliaires de puériculture équivalente à celle des rédacteurs pour la filière administrative ;
- L'augmentation du nombre de centres de formations publics sur tout le territoire ;
- Des bourses d'étude à hauteur des besoins des étudiants, leur permettant de vivre décemment et de faire face aux frais de scolarité.

**POUR QUE LE SCANDALE DES MAISONS DE RETRAITE NE SOIT PAS, DEMAIN, CELUI DES CRÈCHES, LA CGT EXIGE LE RETRAIT IMMÉDIAT DE CE PROJET D'ARRÊTÉ !**

